

Conseil Communautaire du 6 juillet 2017

D 2017	F	05
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	65	
Votants	74	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29.06.2017** s'est réuni à la salle des fêtes de VIRAZEIL, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE (+ pouvoir Edith LORIGGIOLA)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir Christine VOINOT)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – André FARRÉ
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA - Patrick COUZINEAU Jean-Luc DUBOURG - Josette JACQUET – Anne MAHIEU (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Bernard MANIER Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Philippe LABARDIN) – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE Daniel BORDENEUVE
<u>Mauvezin sur Gupie</u>
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU (+ pouvoir Gilles LAGAÜZERE)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN – Nicolas MINER
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDÈS – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Régine POVEDA) – Caroline DELRIEU-GILLET

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Pascal LAPERCHÉ - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Bernard CABANE – Edith LORIGGIOLA – Emmanuel MORIZET - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Alain PRÉDOUR – Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Jean-Claude DERC – Bernard DIO – Charles CILLIÈRES – Joël HOCQUELET
Philippe LABARDIN - Laurence VALAY - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Gilles LAGAÜZÈRE – Christine VOINOT- Jacques BRO - Gérard MARTET

Pouvoirs de

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE – Edith LORIGGIOLA à Christian FRAISSINÈDE – Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA Joël HOCQUELET à Anne MAHIEU – Philippe LABARDIN à Jean-Pierre MARCHAND – Régine POVEDA à Christophe COURREGELONGUE – Gilles LAGAÜZERE à Marie-France BONNEAU – Christine VOINOT à Michel GUIGNAN – Gérard MARTET à Jacky TROUVE

Secrétaire de Séance

M. Daniel BORDENEUVE

Dossier n°6 -

GESTION DES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MARMANDE, CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE MARMANDE

Résumé de la délibération

Il est proposé de signer une convention de gestion avec la Ville de Marmande, permettant à la commune de gérer, pour le compte de Val de Garonne Agglomération, les équipements d'accueil des gens du voyage présents sur le territoire communal. Cette disposition vise à mieux organiser la gestion quotidienne de ces équipements.

Exposé des motifs-

La gestion des équipements d'accueil des gens du voyage constitue une compétence obligatoire de l'Agglomération. Celle-ci est assumée en régie, par l'affectation de 4 agents pour 2 Equivalents Temps Plein (ETP). Toutefois, cette gestion manque d'une proximité avec les services (police municipale, action sociale) et les élus de la commune de Marmande, où se concentrent les équipements et les problématiques de fonctionnement (saturation des sites, installation illicites, relations avec les riverains)

Son optimisation passe par une plus grande intégration du service au sein des services municipaux de Marmande, notamment en matière police municipale et de propreté. Une gestion municipale permettra en outre d'assurer une plus grande proximité avec les élus municipaux concernés et facilitera la relation avec les riverains et les publics accueillis. Enfin, elle permettra de mobiliser des moyens communaux en vue d'engager un réel travail de suivi social des familles et d'accompagnement à leur sédentarisation.

Au regard de cette analyse, il est proposé de confier la gestion des équipements présents sur le territoire de la commune de Marmande (aire d'accueil de Marmande Thivras, terrain de grand passage et terrain familial) à la Ville de Marmande, dans le cadre d'une convention de gestion. Celle-ci prévoit l'affectation de 2 ETP en vue d'assurer la gestion des équipements, et un accompagnement social des familles au sein de la commune. Un des agents de VGA en charge de la gestion des aires d'accueil pourra être mis à disposition de la commune dans le cadre de cette convention de gestion. Cet aspect sera traité par une mise à disposition spécifique de VGA auprès de la commune.

Concernant l'aire d'accueil de Tonneins, Val de Garonne Agglomération continuera d'assumer sa gestion, et la commune désignera un agent référent pour faciliter le rapprochement avec les élus et les services municipaux. Il n'y aura pas d'impact financier pour VGA.

Les subventions liées à la gestion des aires d'accueil, attribuées par l'Etat via la caisse d'Allocation familiale (environ 70000€/an) resteront versées à Val de Garonne Agglomération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le principe de confier la gestion de l'aire d'accueil de Marmande, du terrain de grand passage et du terrain familial à la commune de Marmande

Valide la convention de gestion en annexe, précisant les attendus en termes de gestion et les moyens qui y seront affectés pour une durée de 3 ans (résiliable annuellement)

Précise que Val de Garonne Agglomération prend à sa charge les frais de gestion et versera une contribution à la Ville de Marmande, selon la convention de gestion en annexe

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	72	
<i>Contre</i>	1	Bernard MANIER
<i>Abstention</i>	1	Jean GUIRAUD

Publication / Affichage
Le 10.07.2017

Fait à Marmande, le 6 juillet 2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,